



Intervention liminaire – Plénière du 7/11/19

Patrick TASSIN

*Seul le prononcé fait foi.*

Cher-e-s Collègues,

Encore une fois, nous avons un ordre du jour très riche, puisque nous allons notamment examiner 5 projets de rapports et avis sur des thématiques diverses, dont 4 réponses à des saisines du Président Rottner. Ces travaux relèvent d'enjeux particuliers et importants pour l'avenir de notre Région.

Notre premier point à l'ordre du jour concerne les Orientations Budgétaires 2020.

Comme l'an passé, le Conseil régional a dû reporter le débat sur les OB, faute de disposer à temps de l'ensemble des éléments financiers que devait lui transmettre l'Etat. C'est dans un temps assez limité que, après la présentation de ces OB par le président Rottner il y a une dizaine de jours, nos commissions et le pôle Finances ont travaillé pour que nous puissions participer à ce débat budgétaire aujourd'hui. Et ce ne sera qu'un avant-goût puisque, dans moins d'un mois, nous reviendrons de manière bien plus fouillée sur ces questions budgétaires, sur le Budget Primitif 2020 lui-même.

Ces Orientations Budgétaires interviennent dans un contexte particulier, où la réforme de l'apprentissage et de la formation vient impacter les finances régionales. Je crois pouvoir dire que c'est la première fois que les Régions perdent une compétence depuis les premières lois de décentralisation au début des années 80. C'est suffisamment exceptionnel pour être noté.

Pour la deuxième année consécutive, les dépenses réelles de fonctionnement, qui concernent notamment la formation et les transports, sont très largement contraintes, par l'Etat, à une évolution maximale de +1,2%. Il n'est pas du tout sûr que l'on doive se féliciter de cet « encadrement » quasi-obligatoire.

Contraints dans leurs dépenses sans quasiment aucune maîtrise de leurs recettes, les Conseils régionaux manquent réellement d'autonomie financière. Ce n'est pas nouveau, mais cela ne s'arrange pas, bien au contraire, et à l'heure où l'on évoque une différenciation à venir pour les collectivités territoriales, il y a peut-être d'abord matière à s'interroger sur cette recentralisation en cours depuis quelques années, et qui tend à s'amplifier.

Le second point à l'ordre du jour concerne un sujet que nous commençons à bien connaître, puisque c'est la cinquième fois que nous l'abordons depuis 2017, à savoir le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, le SRADDET.

Nous avons donc consacré beaucoup de nos travaux à ce schéma des schémas, à chaque étape de sa construction. Nous avons ainsi émis 3 contributions, dont nous avons trouvé bien des échos dans le schéma final, puis nous avons produit un premier avis intermédiaire il y a presque un an, avant cette saisine obligatoire d'aujourd'hui sur le schéma définitif.

Après ces deux saisines obligatoires, nous aborderons un travail d'autosaisine proposé par notre commission Développement économique, et consacré à la construction d'une « stratégie de spécialisation intelligente en Grand Est ». Cette autosaisine formera, avec l'avis adopté il y a un mois sur « L'écosystème d'innovation de la Région Grand Est », une contribution bien utile au développement économique et de l'innovation de notre Région.

Le 4ème point qui nous mobilisera en cette séance plénière concernera une saisine du Président Rottner, sur le tourisme mémoriel, fruit du travail de la commission Tourisme. En soulignant notre histoire commune, ce rapport a aussi vocation à produire cette culture partagée nécessaire au vivre-ensemble dans une collectivité très récente, née un peu dans la douleur, il y a moins de quatre ans. Il vient démontrer, une fois encore, que notre assemblée est pleinement insérée dans la vie régionale.

Enfin, le dernier projet d'avis que nous aborderons nous sera proposé par notre commission « développement agricole », et concernera une autre saisine du Président Rottner sur la situation et les perspectives des filières de biocarburants en région Grand Est. C'est, là encore, un sujet dominé par de grands enjeux en matière de politique énergétique, de transition écologique, d'agriculture, d'équilibre environnemental, de développement économique et d'emploi... Ce travail, sur un sujet complexe, a beaucoup fait discuter dans le CESER, comme on le verra tout à l'heure à l'occasion de la séance d'amendements. Et c'est plutôt bien puisqu'il s'agit aussi d'un sujet de société.

Nous aurons quelques autres points à aborder dans cette journée, sur lesquels nous reviendrons cet après-midi.

Cher-e-s Collègues, voilà les quelques mots rapides que je voulais vous adresser en ouverture de cette séance de travail.

Je vous remercie.

Patrick TASSIN | 7 novembre 2019